

Direction départementale
de la cohésion sociale

Quimper, le 24 AVR. 2013

Service des Solidarités Territoriales
Unité soutien aux territoires fragilisés
Affaire suivie par :
Fabien JADAS : 02 98 64 62.34
fabien.jadas@finistere.gouv.fr
Manon SERGEANT : 02.98.64.62.39
manon.sergeant@finistere.gouv.fr

Le Préfet du Finistère

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets MILDECA
(liste des destinataires in fine)

Objet : appel à projets MILDECA 2019

Afin de soutenir et de conduire les actions relatives à la lutte contre les drogues et toxicomanie dans le département, un appel à projets est lancé auprès des associations, collectivités et EPCI.

La mise en œuvre de la politique de prévention en matière de conduites addictives s'appuie sur le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Les priorités et enjeux définis pour 2019 par la feuille de route régionale sont les suivants :

Axe 1 Renforcer la prévention et le respect de la loi auprès des mineurs :

- en améliorant la prise en charge sanitaire et sociale des jeunes consommateurs de produits psychoactifs
- en visant la diminution des conduites d'alcoolisation excessive des jeunes, et en réduisant les dommages
- en favorisant la parentalité, et l'implication des familles dans les actions de prévention ;

Axe 2 Renforcer la prévention et les actions à destination des personnes en situation de vulnérabilité (personnes sans domicile stable, jeunes en errance, jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance ou la protection judiciaire de la jeunesse, personnes migrantes, personnes en situation de handicap) ou sous main de justice :

- en accompagnant les professionnels dans le domaine de la prévention individuelle ciblée et la prise en charge
- en améliorant l'insertion et la réinsertion sociale des personnes présentant une addiction
- en favorisant le développement des compétences psychosociales des jeunes accompagnés au sein de dispositifs d'insertion, des personnes sous main de justice et des personnes handicapées notamment ;

Axe 3 Réduire les risques en milieu festif :

- en préservant l'esprit de fête dans un espace public tranquillisé
- en améliorant la prévention des risques et les actions de médiation en milieu festif

- en favorisant les actions de sécurité routière à la sortie des festivals ;

Axe 4 Recherche et prévention des addictions comportementales :

- en sensibilisant sur les risques et dommages liés aux addictions comportementales, et notamment liés à la surconsommation de temps passé devant les écrans et jeux vidéo.

Les actions de prévention contre les drogues et les conduites addictives répondant à ces enjeux seront examinées en priorité.

Critères d'éligibilité :

- les actions devront être décrites de façon claire et précise en faisant apparaître les constats, les objectifs généraux et opérationnels
- les moyens devront être détaillés
- les conditions d'évaluation (critères, modalités...) devront être décrites tant du point de vue quantitatif que qualitatif
- le budget devra être présenté à l'équilibre, incluant un cofinancement de la MILDECA maximum de 80 %
- le calendrier de réalisation devra être indiqué.

Je vous invite à transmettre vos projets d'actions départementaux, liés aux axes susvisés, avant le **29 mai 2019 (inclus)**, à la **direction départementale de la cohésion sociale**. **Les bilans des actions subventionnées au titre des crédits 2018 devront être également transmis à cette même date.**

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère
Service des solidarités territoriales
4, rue Anne Robert Jacques TURGOT - CS 21019 – 29196 QUIMPER Cedex

Je vous rappelle l'obligation d'utiliser impérativement l'imprimé Cerfa n° 12156*05, de renseigner précisément toutes les rubriques (budget de l'action, cofinancements, attestation sur l'honneur...) et de joindre à votre demande toutes les pièces annexes mentionnées à la notice n° 51781#01. Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Une commission inter-services se réunira dans le courant du deuxième trimestre 2019 afin d'étudier les demandes de subvention et d'arrêter le montant des financements.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet, Directeur de Cabinet,


Martin LESAGE

Toute correspondance est à adresser de manière impersonnelle à Monsieur le directeur
Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère
4, rue Anne Robert Jacques TURGOT - CS 21019 – 29196 QUIMPER Cedex
Tél. : 02 98 64 99 00 – Télécopie : 02 98 53 66 63
Mél. : ddcs@finistere.gouv.fr – site internet : <http://www.finistere.gouv.fr>

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives
Appel à projets 2018

- ANPAA 29, à l'attention de M. le président
- Agora Justice, à l'attention de M. le président
- Adrénaline, à l'attention de M. le président
- Vie Libre, à l'attention de M. le président
- Actif Santé, à l'attention de M. le président
- Liberté Couleurs, à l'attention de M. le président
- Emergence, à l'attention de M. le président
- L'astrolabe, à l'attention de M. le président
- L'astérie, à l'attention de M. le président
- L'étincelle, à l'attention de M. le président
- Fédé B, à l'attention de M. le président
- Ligue de l'enseignement, à l'attention de M. le président
- LMDE, à l'attention de M. le président
- Marilou, à l'attention de Mme la présidente
- AIDES, à l'attention de M. le président
- CRIJ, à l'attention de M. le président
- SESAM, à l'attention de Mme la présidente
- SMEBA, à l'attention de M. le directeur
- JPAASS, à l'attention de M. et Mme les co-présidents
- Mission locale de Cornouaille, à l'attention de M. le président
- MPT de Landerneau, à l'attention de M. le président
- MJC de Douarnenez, à l'attention de M. le président
- Bureau des élèves de l'école supérieure de commerce de Brest, à l'attention de M. le président
- UBO, à l'attention de M. le président
- AFEV, à l'attention de M. le président
- CDOS, à l'attention de M. le président

- Défi brestois, à l'attention de M. le président
- Défi landernéen, à l'attention de M. le président
- Brest Métropole, à l'attention de M. le président
- Office des Sports de Brest, à l'attention de M. le président
- Office des Sports de Landerneau, à l'attention de M. le président
- Polysonnance, à l'attention de M. le président
- Centre social Cap Glazik,
- Un jour, une vie en Finistère
- Quimperlé Communauté, à l'attention de M. le président
- Communauté des communes de Landivisiau, à l'attention de M. le président
- Collège Laënnec, à l'attention de M. le principal
- M. le maire de Brest
- M. le maire de Carhaix-Plouguer
- Mme la maire de Locmaria Plouzané
- Mme la maire de Châteaulin
- M. le sénateur-maire de Douarnenez
- Mme la maire de Landivisiau
- Mme le maire de Nevez
- M. le maire de Quimper
- M. le maire de Quimperlé

Pour information :

- M. le secrétaire général de la préfecture du Finistère
- M. le sous-préfet de BREST
- Mme la sous-préfète de CHATEAULIN
- M. le sous-préfet de MORLAIX
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer
- M. le directeur de la délégation territoriale de l'Agence régionale de la santé